

21.3.2022

B9-0160/2022 }
B9-0162/2022 }
B9-0163/2022 }
B9-0166/2022 } RC1/Am. 56

Amendement 56

Martin Hlaváček

au nom du groupe Renew

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, ECR

Nécessité d'un plan d'action urgent de l'Union européenne visant à assurer la sécurité alimentaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union compte tenu de l'invasion de l'Ukraine par la Russie

Proposition de résolution commune

Paragraphe 40

Proposition de résolution commune

40. souligne *qu'au niveau de la production, des mesures et des incitations renforcées seront nécessaires pour renforcer* la résilience, *y compris le passage à l'agriculture de précision, le développement et la facilitation de l'accès aux marchés des protéines de substitution, des engrais organiques, de la protection microbienne des cultures et de l'agroécologie, conformément aux objectifs du pacte vert, la possibilité, au cours de cette année de transition de la PAC, d'envisager des flexibilités temporaires et à court terme assorties de conditions et de dérogations, ainsi que l'accélération des procédures administratives pour obtenir ces flexibilités, notamment au vu du manque d'investissements, de la réduction des liquidités et de l'incertitude du marché en raison des circonstances actuelles;*

Amendement

40. souligne *la nécessité de renforcer les mesures et les incitations au niveau de la production afin de développer la résilience, par exemple en renforçant l'économie circulaire et l'autosuffisance en intrants, tout en veillant à ne pas saper la capacité de production et la compétitivité de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de l'UE, en progressant vers l'agriculture de précision et en développant les marchés des protéines alternatives et en accélérant leur accès, les engrais organiques, la protection microbienne des cultures et l'agroécologie, conformément aux objectifs du pacte vert, tout en envisageant une certaine flexibilité temporaire et à court terme des conditions et des dérogations au cours de cette année de transition de la PAC et en accélérant les procédures administratives afin de permettre cette flexibilité, compte tenu notamment du manque d'investissements, de la diminution des liquidités et de l'incertitude du marché due à la situation actuelle;*

Or. en

AM\1252364FR.docx

PE719.438v01-00 }
PE719.440v01-00 }
PE719.441v01-00 }
PE719.444v01-00 } RC1

21.3.2022

B9-0160/2022 }
B9-0162/2022 }
B9-0163/2022 }
B9-0166/2022 } RC1/Am. 57

Amendement 57

Martin Hlaváček

au nom du groupe Renew

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, ECR

Nécessité d'un plan d'action urgent de l'Union européenne visant à assurer la sécurité alimentaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union compte tenu de l'invasion de l'Ukraine par la Russie

Proposition de résolution commune

Paragraphe 41

Proposition de résolution commune

41. invite la Commission à faire preuve de souplesse en ce qui concerne les avances à verser aux producteurs ***et à augmenter la part des avances de 50 à 70 %;***

Amendement

41. invite la Commission à faire preuve de souplesse en ce qui concerne les avances versées aux producteurs ***et souligne la nécessité de garantir les flux de trésorerie des agriculteurs; invite, à cet égard, la Commission à augmenter le niveau des avances sur les paiements directs et les mesures de développement rural liées à la surface et aux animaux de 50 % à 70 % pour les aides au revenu et de 75 % à 85 % pour certains paiements au titre du développement rural;***

Or. en

AM\1252364FR.docx

PE719.438v01-00 }
PE719.440v01-00 }
PE719.441v01-00 }
PE719.444v01-00 } RC1